

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 18 février 2025, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **24 février 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 50

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Charly DELAMAIDE, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Jean-François BARRIER (représenté par Aurélie DEMOULIN), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Hubert BONHOMMET (représenté par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Valérie RUEDA), Jean-Louis PRAX (représenté par Philippe MAURS), Frédéric SERAGER (représenté par Philippe COUDERC)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Chloé MOLES

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2025_012 : TRANSPORTS / CONVENTION DE COOPÉRATION POUR L'ORGANISATION DES SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES ET RÉGULIERS ENTRE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET LA CABA **Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT**

Vu la délibération n° DEL_2018_127 du 20 septembre 2018 par laquelle le Conseil Communautaire de la CABA a approuvé la convention de coordination des réseaux de transport routier de personnes conclue entre la CABA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la délibération n° CP-2018-09/17-191-2102 de la Commission Permanente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes du 20 septembre 2018 par laquelle le Conseil Régional a approuvé la convention de coordination des réseaux de transport routier de personnes conclue entre la CABA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la délibération n° DEL_2019_145 du 30 septembre 2019 par laquelle le Conseil Communautaire de la CABA a approuvé l'avenant n°1 à la convention de coordination des réseaux de transport routier de personnes entre la CABA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la délibération n° DEL_2023_127 du 19 octobre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire de la CABA a approuvé l'avenant n°2 à la convention de coordination des

réseaux de transport routier de personnes entre la CABA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la convention de coordination des réseaux de transport routier de personnes conclue entre la CABA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'avenant n°1 à la convention de coordination des réseaux de transport routier de personnes entre la CABA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'avenant n°2 à la convention de coordination des réseaux de transport routier de personnes entre la CABA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant que la convention de coordination de transport routier de personnes est arrivée à échéance le 31 décembre 2024 ;

Considérant que les services de transports scolaire et régulier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes font l'objet d'une réorganisation substantielle ;

Considérant que la CABA a approuvé son Schéma Communautaire des Mobilités au titre duquel les actions 2.1 et 2.2 inscrivent un travail de restructuration du réseau des lignes urbaines et périurbaines ;

Considérant qu'il est convenu de favoriser l'intermodalité et la mutualisation des réseaux ;

Considérant, dès lors, qu'il apparaît nécessaire de renouveler la convention de coopération pour l'organisation des services de transports scolaire et régulier entre la CABA et la Région ; que la convention proposée prévoit une durée de 6 années à compter du 1^{er} janvier 2025 ainsi qu'une contribution de la Région d'un montant annuel (actualisé chaque année) de 1 082,40 € TTC par usager scolaire relevant de la compétence régionale et transporté par la CABA ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de coopération pour l'organisation des services de transports scolaire et régulier entre la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont le projet est joint en annexe à la présente ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.